

Questions orales

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que nous sommes en train maintenant de reconsidérer l'arrangement.

[Traduction]

LA PRÉTENDUE EXTORSION DE FONDS PUBLICS PAR DES
MULTINATIONALES PÉTROLIÈRES

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, compte tenu des pratiques très douteuses dans l'établissement des prix et de la véritable extorsion de plus de 100 millions de dollars dont Imperial Oil, une filiale d'Exxon, s'est rendue coupable aux dépens des citoyens de la Nouvelle-Écosse, comme en témoigne un procès au civil qui s'est déroulé à Halifax et comme en faisait récemment état le *New York Times*, le Ministre veut-il nous dire s'il compte ordonner une enquête approfondie sur les procédés de fixation des prix des multinationales pétrolières, surtout Imperial Oil, et, dans la négative, pourquoi pas?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le ministère examine et surveille de façon constante les profits des multinationales et des compagnies pétrolières. Si le député a des renseignements précis à donner à l'appui de ses allégations, je me ferai un plaisir de les recevoir.

M. Chrétien: Lisez les journaux.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, le Ministre ne se rend-il pas compte qu'une compagnie pétrolière nationale comme Petro-Canada, qui appartient à tous les Canadiens, peut empêcher la propagation de tels procédés et garantir l'honnêteté du gouvernement canadien et de ces grosses sociétés multinationales?

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député réexamine sa question, il verra, j'en suis sûr, qu'elle a plutôt l'air d'une déclaration.

* * *

LE COMMERCE INTERNATIONAL

LA VENTE DES RÉACTEURS CANDU À L'ARGENTINE

L'hon. Jean-Luc Pepin (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Commerce international. Si les garanties que le gouvernement précédent avait offertes au gouvernement argentin présentaient certains défauts, comme a semblé le laisser entendre le ministre de l'Industrie et du Commerce à l'autre endroit, et je pourrais citer ses paroles, pourquoi le Ministre a-t-il attendu quatre mois avant d'aller en Argentine pour corriger ces défauts éventuels?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, le gouvernement

[M. Roy (Beauce).]

argentin a parfaitement compris la question des garanties au cours de nos récentes négociations. Il s'agissait des mêmes garanties que celles qu'avait demandées l'ancien gouvernement et il a été clairement établi qu'elles s'appliqueraient au contrat en cours de négociation. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Quant à mon voyage tardif en Argentine, nous avons un certain nombre de questions à examiner. Nous en avons tenu compte pour prendre notre décision et nous sommes allés en Argentine dès que ces questions ont été réglées.

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, les garanties offertes par le gouvernement précédent n'ont absolument rien à voir avec le fait que le marché avec l'Argentine n'a pas été conclu.

M. Wilson: Monsieur l'Orateur, au cours des pourparlers que j'ai eus avec les Argentins, il a été clairement établi, et c'était également très clair dans le rapport de l'office nucléaire de l'Argentine, que la question des garanties a influencé la décision prise récemment par l'Argentine au sujet de l'achat du réacteur Candu.

Cette question a été établie très clairement. Il y a eu cela, plus le fait que certains problèmes se posent en ce qui concerne l'exécution du contrat actuel, des problèmes qui durent depuis quatre ou cinq ans; voilà les deux facteurs qui ont incité le gouvernement argentin à s'adresser aux Allemands pour obtenir une deuxième source d'approvisionnement pour cet important projet.

* * *

● (1440)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'ENQUÊTE DE LA COMMISSION McDONALD—L'ACCÈS AUX
DOCUMENTS

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur un décret adopté par le gouvernement précédent, avant la fin de la dernière législature, par lequel il interdisait à la Commission McDonald d'examiner sans sa permission les procès verbaux des séances du cabinet qui se sont tenues pendant que le très honorable député de Mont Royal était au pouvoir.

Le premier ministre et le gouvernement envisagent-ils sérieusement de modifier, de rejeter ou de remplacer ce décret et d'autres décrets semblables, ce qui permettrait à la Commission McDonald et au gouvernement du Canada d'entreprendre un examen complet de toutes les questions concernant la GRC et plus particulièrement de celles touchant le domaine de la sécurité nationale.

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, nous n'avons nullement l'intention d'annuler ce décret lequel est d'après moi, tout à fait conforme aux précédents établis jusqu'ici concernant les documents en possession d'un gouvernement qui a été renversé.